Éducation comparée / nouvelle série, n°6, pp. 111-129

Partenariats école-communauté et logiques compétitives :

Au service des élèves ou d'un marché scolaire ?

Le cas de l'Ontario français (Canada)

Nathalie Bélanger
Liliane Dionne
Faculté d'éducation,
Université d'Ottawa,
Canada

RÉSUMÉ

À première vue, les partenariats école-communauté visent à rehausser la qualité de l'éducation pour les élèves. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, ces partenariats semblent parfois accompagner une logique de marché scolaire au risque d'entraîner des dérives possibles dans les relations entre l'école et ses divers interlocuteurs communautaires. Une étude a été réalisée pour mieux comprendre le rôle des partenariats école–communauté dans des écoles de langue française en Ontario. Les données de l'étude sont issues d'un sondage, de questionnaires et d'entretiens approfondis. Les résultats démontrent, à l'instar des travaux de Gewirtz et al. (1995), que deux logiques de compétition se dégagent de la mise en place de ces partenariats selon les répondants. D'abord une logique compétitive de premier ordre, qui vise surtout la survie des écoles en milieu rural en favorisant le recrutement des élèves. Puis, en milieu urbain, une logique compétitive de second ordre semble s'établir, laquelle engendre un clivage entre les écoles mieux nanties de celles qui le sont moins, et par conséquent un tri des élèves selon leurs caractéristiques scolaires et sociales. Ces résultats pointent à la nécessité, pour les acteurs scolaires instigateurs de ces partenariats, de prendre conscience des dérives possibles dans la mise en place des projets de partenariat, qui pourraient traduire davantage une logique de marché, qu'une réelle avancée des écoles au service de l'apprentissage des élèves.

MOTS CLÉS

Partenariat, écoles, communautés, État, marché, compétition, francophonie

ABSTRACT

At first glance, the school-community partnerships are designed to enhance the quality of education for students. However, when looked at closely, these partnerships seem sometimes accompany market-driven school strategies that may lead to possible counter effects in the relationship between the school and its various community partners. A study was conducted to better understand the role of school-community partnerships in French minority schools in Ontario. The study data come from a survey, questionnaires and in depth interviews. The results show, like the work of Gewirtz and al. (1995), two competing logics emerging from the establishment of such partnerships according to respondents. First, a competitive logic, which serves primarily the survival of schools in rural areas by promoting the recruitment of students. Then, in urban areas, a competitive logic of second order which creates a divide between the more affluent schools to those who are less so, and therefore a sorting of students according to their academic and social characteristics. These results point to the need for school stakeholders instigators of these partnerships, to become aware of possible unpredictable effects in the implementation of partnership projects, which could reflect more a market-driven school system then a real breakthrough for schools in favour of all students.

KEYWORDS

Partnership, schools, communities, State, market, competition, francophonie

Introduction et problématique

L'éducation représente, plus que jamais, une ressource centrale dans les nouvelles économies du savoir. La province de l'Ontario a d'ailleurs mis en place le *Programme Axé sur la Réussite des Élèves* (PARE) incitant, par diverses mesures, ceux-là à demeurer dans le système scolaire au moins jusqu'à l'âge de 18 ans. Or, depuis deux décennies, une crise de confiance des utilisateurs envers les institutions de l'État en général se fait sentir. Dans l'institution scolaire, cette crise de confiance se manifeste par des signes apparents, notamment par l'instauration d'un marché de l'éducation, par un choix plus libre de l'école accordé aux familles à travers les demandes

de dérogation et par la plus grande autonomie donnée aux établissements scolaires. En effet, la décentralisation du système scolaire, auparavant contrôlé par l'État central, fait suite à la critique qui dénonçait sa trop grande bureaucratie, son opacité et son incapacité à offrir des services uniformes sur tout son territoire. Les principes de la *Nouvelle Gestion* axée sur les résultats ont alors été mis de l'avant : imputabilité, responsabilité et liberté de choix. Tout se passe comme si les lois du marché pouvaient réussir là où l'État a failli (Ball, 1993 ; Maroy & van Zanten, 2007). Paradoxalement, cette décentralisation, accompagnée d'un marché de l'éducation, se déploie aussi dans le contexte d'une standardisation des attentes et des résultats scolaires par l'État central. L'État continue à jouer un rôle de premier plan dans la construction des *curricula*, la formation des enseignants et la certification des élèves et des étudiants.

Cet article propose d'examiner tout particulièrement le rôle des partenariats qui traduisent un changement de conception des relations de l'école, d'une part avec ses interlocuteurs communautaires, associatifs et parents, et d'autre part avec l'État (Lorcerie, 1991). L'hypothèse formulée ici suggère que les partenariats, même s'ils sont instaurés afin de mieux servir l'élève et de contribuer à la rénovation du dispositif éducatif, peuvent aussi être compris comme leviers ou retombées de ces nouveaux marchés scolaires. Dans la suite du texte, les principales recherches dans ce domaine sont exposées. La méthodologie et les données recueillies dans le cadre d'une récente étude sont présentées, ainsi que les résultats concernant l'analyse du rôle des partenariats au regard des options scolaires disponibles dans les conseils scolaires[36] de langue française en Ontario et des pratiques spécifiques en matière de dérogation. La discussion qui suit soulève la question du marché scolaire à travers les partenariats que l'on retrouve dans ce contexte.

36 Les conseils scolaires sont des entités administratrices des écoles situées sur leur territoire. Ils se situent entre le ministère de l'Éducation et les écoles. On en dénombre 72 en Ontario ; dont 12 de langue française qui desservent les 425 écoles élémentaires et secondaires de la minorité francophone.

Marché scolaire et partenariat

La mise en place de partenariats école-communauté est liée à l'émergence du «local», à l'importance donnée aux régions, aux quartiers et à la possibilité d'initiative, de prise de décision, de gestion et d'autonomie de ses membres (van Zanten, 1997). Ils témoignent aussi de l'essoufflement, à partir des années 1970, du modèle fonctionnaliste qui prend pour acquis que toutes les écoles se valent. C'est à partir des années 1980 que les relations écoles-communautés sont examinées, d'abord à partir des caractéristiques des communautés et, plus récemment, en tenant compte des aspects légaux, politiques et institutionnels qui structurent le « champ organisationnel » du milieu scolaire-communautaire. Ces dernières études examinent notamment le rôle de l'État dans la structuration de ce champ, notamment les effets des politiques, du marché et de la compétition entre établissements en tant que forces institutionnelles qui, combinées aux caractéristiques sociodémographiques d'une communauté donnée, contribuent à façonner les pratiques éducatives locales (Arum, 2000). Dans ce contexte, les partenariats sont définis[37] comme des unités ou regroupements stables engageant la participation d'une variété d'organismes et d'acteurs sociaux, possédant une structure et un protocole bien définis et collaborant en vue de répondre à une situation jugée problématique, mais souvent caractérisés, tel que le précise Stephen Ball (2007), par des rapports de pouvoir inégaux.

Les partenariats examinés dans le cadre de notre projet ont trait, par exemple, aux expériences journalistiques de jeunes étudiants, à l'intégration de nouveaux arrivants dans la communauté, à la découverte des études postsecondaires, à l'environnement, à la formation à l'entreprenariat et à la revitalisation de communautés francophones plus isolées et touchées par la fermeture d'usines et l'exode des jeunes. Les écoles de langue française en situation minoritaire sont encouragées à tisser des liens étroits avec les divers

37 Pour une étude plus approfondie de ce que représente le partenariat pour des acteurs scolaires voir Bélanger et Beaulieu (2009).

partenaires de leur communauté (Ministère de l'Éducation-MÉO, 2004). En établissant des liens avec sa communauté, notamment par des partenariats durables avec les familles ou la communauté, on postule que l'école de langue française relèvera le défi de la rétention des effectifs. Selon Dominique Giroux (2006), il s'effectue une fuite importante des élèves vers les écoles anglophones de la majorité ontarienne, notamment lors de la transition entre les écoles élémentaires et secondaires. Jean Fournier (Gérin-Lajoie, 2000) indique que les effectifs auraient progressé de façon étonnante dans les municipalités où l'on retrouve des centres scolaires et communautaires.

Parmi d'autres raisons qui justifient ces liens école-communauté, mentionnons l'amélioration de la qualité des services, le développement d'un sentiment d'appartenance à la culture et à la langue française, l'amélioration du climat de l'école et le mieux être des enfants. De plus, les partenariats servent parfois à subvenir aux dépenses des établissements moyennant un échange de services, par exemple dans l'affichage de publicité au profit de l'entreprise privée partenaire (Edens & Gilsinan, 2005).

Nous questionnons, à l'instar de certains auteurs, le rôle des partenariats dans le contexte de l'émergence d'un État managérial, qui tente de calquer ses principes de gestion sur ceux du secteur privé, et ce dans plusieurs pays. Par exemple, Stephen Ball et Agnès van Zanten (1998) constatent que les systèmes scolaires français et britanniques ont été, à divers degrés, redéfinis par une logique de marché éducatif qui se traduit par le libre choix des familles, l'autonomie des établissements, l'initiative des collectivités locales ou des entreprises. Dans certaines écoles, la logique du marché tend à éliminer les activités non directement liées au curriculum au profit de celles qui se traduisent par des résultats concrets aux évaluations nationales (Broccolichi & van Zanten, 1997). L'activité partenariale prend dès lors l'allure d'une stratégie de recrutement servant à financer les activités de l'école et à favoriser le rayonnement de celle-ci auprès des parents pour influencer le choix d'école pour leur enfant. Des établissements scolaires s'inscrivent clairement dans cette logique du marché alors que d'autres y résistent tout en y faisant partie

malgré eux, étant donné les effets de concurrence entre les établissements (Broccolichi & van Zanten, 1997; Maroy & van Zanten, 2007).

Ce marché scolaire est présent en Ontario, dans les écoles de langue française. Les flux d'inscription aux écoles se divisent selon qu'une famille opte soit pour l'enseignement public ou privé, soit pour le système éducatif de langue française ou anglaise, public ou confessionnel, tenant compte des conditions d'admissibilité[38]. Au sein même du réseau des écoles de langue française, des parents peuvent opter pour une école offrant des options scolaires et des programmes attrayants, de l'équipement spécialisé, ou toute autre ressource dont pourrait bénéficier leur enfant. Ces ressources sont notamment assurées et mises en valeur grâce aux partenariats.

En Ontario, le palmarès des évaluations provinciales est utilisé pour juger, et soumettre le personnel enseignant des écoles « en difficulté » à un *Partenariat d'Interventions Ciblées de l'Ontario* (PICO)[39]. Les écoles dont au moins deux tiers des élèves n'atteignent pas la norme aux tests de l'*Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation* (OQRE) au cours des trois dernières années sont sujettes à ce programme. L'établissement du partenariat s'établit alors entre l'école, son conseil scolaire et l'État dans une quête de rehaussement de la performance. PICO s'inscrit dans une perspective de redevabilité aux parents-consommateurs. Ces partenariats encouragent les acteurs de l'éducation à s'engager dans une dynamique compétitive pour maintenir un positionnement stratégique sur le marché (Ball, 2007). Le partenariat devient alors un outil qui permet de mesurer, d'évaluer l'école et de la rendre attractive :

---

38 Les parents et tuteurs de l'Ontario peuvent se prévaloir de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui permet aux citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone de la province ou qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français au Canada, d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue. La Loi sur l'éducation de l'Ontario permet également aux élèves dont les parents ne bénéficient pas de ces droits, notamment les familles immigrantes, d'être agréés par un comité d'admission.

39 Voir le site du MÉO : http://www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/ofip.html.

> Par ailleurs la contractualisation (dont le partenariat est un exemple) promeut une logique de l'efficacité qui n'est pas en elle-même négative mais qui peut avoir des effets pervers car l'insistance sur les résultats et leur visibilisation conduit à la dévalorisation du travail invisible, long et tâtonnant des pédagogues, et transforme progressivement le processus éducatif en produit, installant ainsi la logique marchande au cœur même de l'acte éducatif (van Zanten, 2000)

Le discours favorisant les partenariats et la mise en marché des établissements scolaires risque d'intensifier des processus de marginalisation et d'exclusion, dont pourraient souffrir certains enfants provenant de milieux moins favorisés ou en difficulté à l'école. Bien que le système scolaire franco-ontarien demeure sous la gouverne du ministère de l'Éducation provincial, nous pensons qu'il est approprié d'analyser le rôle des partenariats dans ce contexte de compétitivité entre les écoles (Delvaux & van Zanten, 2006 ; Maroy & van Zanten, 2007). Dans la suite de cet article, la question de la logique marchande au sein des écoles de langue française est abordée, en s'intéressant aux effets d'interdépendance et de compétitivité générées entre elles à travers la mise en œuvre de partenariats.

Approche méthodologique

Cette recherche s'inscrit dans un projet plus vaste qui visait l'étude des partenariats entre les écoles et les communautés francophones de l'Ontario, dans le contexte de la *Politique d'Aménagement Linguistique* (PAL), au service des écoles et de la communauté de langue française[40]. La PAL a pour objectif de favoriser la francophonie en Ontario par la mise en valeur des lieux et des milieux éducatifs francophones (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2004).

---

40 Ce projet ÉCO (École-COmmunauté), piloté pour le compte du ministère de l'Éducation de l'Ontario, a été réalisé entre septembre 2006 et octobre 2007 (Bélanger, & al, 2007). L'analyse de données et la synthèse présentées dans cet article n'engagent que les auteures et ne reflètent pas nécessairement celles du Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Nous remercions la co-chercheure Phyllis Dalley et les assistantes de recherche qui ont participé à ce projet : Geneviève Beaulieu, Tina Desabrais, Anne-Sophie Ruest-Paquette et Hélène Leone.

Une revue de la documentation sur les relations écoles-communauté a d'abord été menée. Le second volet consistait en un inventaire des projets de partenariat des écoles de langue française de l'Ontario. Dix consentements et neuf réponses au sondage ont été obtenus des conseils scolaires (n=12). Un questionnaire a été administré auprès de 105 directions d'école (n=425) volontaires, provenant de diverses régions ontariennes. Le troisième volet consistait en une série d'entretiens approfondis avec un échantillon des partenaires scolaires et communautaires.

Une analyse de contenu du sondage, du questionnaire, des entretiens, des sites internet des douze conseils scolaires et des appels téléphoniques aux conseils au sujet des partenariats a été effectuée. La présentation des résultats débute par l'analyse des sites Internet et des renseignements obtenus des répondants représentant les douze conseils scolaires.

Les zones de fréquentation scolaire et l'influence des projets de partenariat

Des zones de fréquentation plus ou moins vastes et étendues, selon les conseils scolaires et les écoles, existent en Ontario. Les demandes éducatives des familles sont censées se conformer à ces zones. Malgré ce découpage[41], les familles sont autorisées à demander une dérogation afin d'inscrire leur enfant dans une école de langue française « hors secteur », selon un répondant d'un conseil scolaire. Les renseignements fournis par les conseils révèlent une variété de dispositifs et de procédures plus ou moins explicites à ce sujet, puisqu'il n'existe aucune règle précise balisant ces pratiques. Les demandes émanant des parents sont approuvées par les directions d'établissement et valides pour une période allant d'un an jusqu'à trois ans, selon la disponibilité des places à l'école visée et la prise en charge du transport scolaire par les parents. Ces demandes seraient

41 Des cartes sont disponibles sur l'Internet à l'adresse URL suivante https://gis4u.edu.gov.on.ca/website/Maps/AllMaps.pdf, pour voir la répartition du territoire parmi les douze conseils scolaires de langue française sur le territoire ontarien.

plus fréquentes en milieu urbain, notamment à Toronto et Ottawa. Par exemple, le *Conseil des Écoles Publiques de l'Est Ontarien* (CEPEO) qui dessert la région d'Ottawa précise qu'elles émanent surtout de parents qui optent pour une école élémentaire du centre ville qui se situe dans les premières sur le palmarès des résultats ou pour les deux écoles élémentaires qui offrent soit le programme international ou une approche Montessori. En ce qui concerne les écoles secondaires, le CEPEO « *s'engage à fournir le laissez-passer de transport en commun aux élèves qui voudraient fréquenter une école hors-secteur, à condition qu'ils demeurent à l'intérieur de la zone de transport en commun et à l'extérieur de la distance de marche prescrite de l'école choisie* »[42]. Sur ce même site, différents projets de partenariats sont suggérés, notamment pour la petite enfance. Ils réunissent le conseil, quelques écoles, des organismes communautaires et une chaîne de télévision publique et sont dotés de fonds publics.

Au *Conseil des Écoles Catholiques de Langue Française du Centre-Est* (CECLFCE), situé également dans la région de la capitale canadienne, le répondant hésite à nous donner des renseignements ; « il s'agit là d'un sujet hautement politique »… Toutefois, il ressort que les demandes de dérogation seraient «fréquentes» en raison des trois écoles d'enseignement personnalisé qui s'y trouvent et qui « gèrent une liste d'attente ». Ce conseil est aussi engagé dans plusieurs projets de partenariat, l'un avec l'État (Santé publique et Parcs et loisirs), partenaire des écoles élémentaires pour la promotion de saines habitudes de vie. L'établissement postsecondaire *La Cité collégiale* est aussi partenaire du conseil scolaire en offrant des ateliers d'information au sujet des programmes d'études postsecondaires en français. Concernant les dérogations, les parents sont encouragés à communiquer directement avec la direction d'école pour s'informer du processus d'inscription. Alors, les « deux directions d'école concernées doivent d'abord se mettre d'accord et la demande doit être renouvelée chaque année» (répondant du CECLFCE). La décision finale revient à la direction de l'école de rattachement. Quelques exceptions s'appliquent lors des demandes d'inscription: l'élève identifié «en difficulté » devant bénéficier d'un programme d'aide

42 Voir le site internet : http://www.cepeo.on.ca

suite à la recommandation du C*omité d'Identification, de Placement et de Révision* (CIPR); l'élève voulant s'inscrire à un programme particulier non offert à son école de rattachement ; l'élève qui change de lieu de résidence pour terminer son année scolaire à l'école devenue hors secteur ; l'élève sous la tutelle de la Société de l'aide à l'enfance pour fréquenter une école hors secteur si la Société en fait demande ; et l'élève confié à une garderie dans un secteur de fréquentation autre que le sien qui s'inscrit à l'école de ce secteur (site Internet du CECLFCE).

Des procédures similaires ont cours au *Conseil Scolaire de District Catholique du Centre-Sud* (CSDCCS) et au *Conseil Scolaire de District du Centre-Sud-Ouest* (CSDCSO) qui desservent la grande région de Toronto. Ce dernier comptabilise les demandes « hors zone » des familles et un comité examine les demandes dont la fréquence annuelle par école varie. Les critères d'examen relèvent de la « légitimité de la demande » et des « places disponibles » dans l'école choisie. Les demandes concernent surtout les écoles torontoises et le motif le plus souvent invoqué par les parents est la proximité de l'école par rapport au lieu de travail.

> « Il est souvent plus simple pour quelqu'un demeurant en banlieue de conduire son enfant à l'école en ville et de profiter des services de garde avant et après l'école que de rester pris dans la circulation au retour et arriver en retard à la garderie qui charge des frais supplémentaires onéreux pour les retardataires. Nous parlons ici au total d'une centaine de demandes pour six écoles » (répondant du CSDCSO).

Toronto connaît depuis quelques années un essor considérable de constructions d'écoles en ville et en banlieue. Une migration interne de francophones provenant de régions rurales de l'Ontario ou d'autres provinces, tel que le Québec et le Nouveau Brunswick, en plus d'une immigration internationale créent une forte demande pour les écoles de langue française. Peu de précisions apparaissent sur le site du CSDCSO concernant les partenariats scolaires communautaires, même si certaines initiatives apparaissent au sujet

des garderies, des services à l'enfance en difficulté et des programmes sportifs ou artistiques.

Le *Conseil Scolaire de District Catholique des Aurores Boréales* (CSDCAB) dont les écoles sont situées dans le nord de la province, gère le choix des parents, avec la méthode « du cas par cas » (…) [car] c'est pas quelque chose qui arrive régulièrement » (répondant du CSDCAB). L'étendue du territoire et le nombre limité d'écoles ne créent pas une situation semblable à celle que l'on retrouve en milieu urbain. Le *Conseil Scolaire de District des Écoles Catholiques du Sud-Ouest* (CSDECSO) décourage les familles à faire une demande de dérogation : « On dit toujours aux parents qu'il faut respecter les zones » (répondant du CSDECSO). En général, les écoles en milieu rural ou semi-rural sont aussi engagées dans des initiatives de rapprochement avec la communauté, mais celles-ci concernent, le plus souvent, la présence de personnalités et d'artistes locaux à l'école, l'établissement de programmes destinés à la petite enfance, les ententes avec des journaux locaux ou les partages de locaux entre institutions et organismes.

Partenariats école-communauté et logiques compétitives

Si les partenariats occasionnent des retombées positives sur le plan des apprentissages et de l'épanouissement des élèves, plusieurs partenaires interviewés y voient aussi une occasion de mettre en valeur l'établissement scolaire au sein de la communauté (Bélanger & al., à paraître). Cette mise en valeur sert d'atout face à la concurrence entre les établissements de langue française (catholique et publique) et éviterait que des élèves et des familles se dirigent vers des écoles privées ou anglophones. Certains établissements entrent donc dans ce que Gewirtz et al (1995) nomment une compétition de premier ordre, visant à s'assurer d'un nombre suffisant d'élèves pour garantir la survie de l'école, comme c'est le cas pour certaines écoles rurales. La compétition de deuxième ordre, celle qui vise à attirer les meilleurs élèves et, du coup, accroître le prestige des écoles, apparaît, ici et là, surtout en milieu urbain. Elle concerne les établissements à vocation ou à projet qui retirent beaucoup de ressources supplémentaires

apportées par les partenariats, particulièrement ceux avec l'État, les institutions postsecondaires ou les organismes communautaires qui sont plus nombreux dans l'entourage de l'école. Dans la suite du texte, l'analyse des entretiens présente des exemples types de ces deux ordres de compétition.

Une compétition de premier ordre

La compétition de premier ordre, rencontrée sur l'ensemble des territoires des conseils scolaires, a principalement trait au recrutement et à la rétention des élèves par les écoles. Cette compétition s'avère particulièrement vive dans les écoles de langue française confrontées à une compétition d'options privé-public, confessionnelle ou non et anglophone-francophone. Dans ce contexte, le partenariat, sert à la mise en valeur de l'établissement. Ce besoin de visibilité, une directrice d'un village du Nord de l'Ontario l'a bien compris car son école élémentaire catholique s'est engagée dans des initiatives de rapprochement avec la communauté, notamment avec les commerçants du village, les agents municipaux et l'Église afin de favoriser la survie de son école. En effet, ce village fait face à des menaces de fermeture d'usines de pâtes et papier, à l'exode des jeunes et à la dévaluation des propriétés. La directrice doit composer avec l'ouverture d'une nouvelle école publique de langue française dans la petite ville adjacente : « une école publique française toute belle, toute neuve, […] ça attire les gens », affirme-t-elle. Le conseil scolaire de cette région a également changé sa politique en ce qui a trait à la zone de fréquentation des écoles, et les familles peuvent désormais choisir de fréquenter l'école de leur choix. Ce risque d'exode scolaire a inquiété la directrice de même que les gens du village. Elle a donc choisi d'entreprendre ce qu'elle nomme son « engagement communautaire », rôle qui en aurait surpris plus d'un, peu habitués à voir une directrice d'école se lancer dans la voie des relations publiques. Son but: faire en sorte que son école « survive », dans un village où le nombre d'habitants décroît fortement, notamment chez les francophones.

D'autres partenaires scolaires interviewés (huit d'entre eux) ont aussi mentionné la nécessité d'accroître la visibilité de l'école. La

dissémination d'une culture de compétition dans le système d'éducation serait donc palpable dans les écoles de langue française en Ontario, où les acteurs scolaires sont encouragés à mettre en œuvre des partenariats afin de valoriser leur établissement. Les partenariats recensés dans les milieux ruraux ou semi-ruraux ont trait aux programmes destinés à la petite enfance, à la transition entre l'école et le marché du travail ou encore à des projets de santé et d'environnement. Par exemple, afin de rendre l'école plus visible, des partenaires ont décrit leur gestion de l'école tel *un business*. La présidente d'un organisme francophone interrogée conçoit l'école comme une entreprise. Les stratégies de communication et de publicité de l'école gravitent autour de la production de brochures, de sites internet, d'aménagement d'espaces jugés agréables pour les jeunes élèves (dans un centre culturel adjacent à une école, une allée a été conçue, laquelle rappelle un espace de type *centre d'achats*, afin d'attirer les jeunes adolescents), d'expositions, d'affichage, etc. D'autres partenaires vont même plus loin en parlant de la possibilité de « mieux vendre leur école », d'attirer davantage d'élèves, de « vendre ce qui est positif à l'école » (quatre d'entre eux). Cette métaphore en lien direct avec l'idée de marché est révélatrice des transformations que subit l'école (Bélanger & al., à paraître).

En insistant sur la mise en valeur de l'école au sein de la communauté, les acteurs interrogés laissent entrevoir le contexte de compétition dans lequel ils se positionnent sans pour autant envisager, tel que Sylvain Broccolichi et Agnès van Zanten (1997) le démontrent, les risques de marginalisation et d'exclusion de certains élèves qui accompagnent cette mise en marché. Ce risque pourrait s'accroître surtout dans les contextes de compétition de deuxième ordre, soit en milieu fortement urbanisé où le nombre des écoles et la densité des projets de partenariat contractés avec de nombreux organismes communautaires avoisinants, influencent le choix des parents.

Une compétition de deuxième ordre

Un deuxième ordre de compétition a trait aux types de clientèles d'élèves visées et s'ajoute au premier ordre dans les écoles situées en

milieu fortement urbanisé. Cette compétition est vraisemblablement nourrie par la publicité ciblée qu'effectuent certaines écoles secondaires dans des écoles élémentaires dites nourricières, par la publication du palmarès des meilleures écoles auquel peuvent se référer les parents, mais surtout, par le nouvel outil en ligne de «recherche d'information sur les écoles» récemment introduit par le ministère de l'Éducation de l'Ontario[43]. Cet outil sert d'indice ou d'information pour les parents les plus renseignés au sujet du système et les plus aptes à le décoder. Progressivement, les écoles de milieu urbain acquièrent des profils d'accueil distincts; bien sûr, plusieurs d'entre elles accueillent le tout-venant d'une zone de fréquentation donnée. Cependant, certaines, grâce à leurs atouts comme les partenariats ou les programmes attrayants et recherchés des parents avisés, attirent de plus en plus des clientèles triées sur le volet, tandis que d'autres, situées près des complexes d'habitation à loyer modique, reçoivent majoritairement les enfants immigrants ou issus de familles ayant immigré ou les élèves provenant de foyers à faible revenu. Des écoles s'ethnicisent, tel que le démontre Felouzis (2003) dans un autre contexte, limitant ainsi les effets de brassage social si propices à l'apprentissage.

Les partenariats servent, entre autres, dans le contexte des écoles attractives, d'outils de promotion des établissements afin de « surprendre les parents », les familles qui peuvent se prévaloir de l'éducation de langue française et qui seraient autrement tentées par le système de langue anglaise. Ils servent à séduire les parents de la classe moyenne qui cherchent la meilleure école pour leur enfant, précise une directrice d'école située en périphérie d'un grand centre urbain. Ces partenariats misent sur les ressources bilingues de la ville. Ces écoles valorisent un bilinguisme où le français et l'anglais sont

[43] Cet outil, disponible à l'adresse www.edu.gov.on.ca/fre/sift/ présente le profil de chaque école en informant, entre autres, au sujet 1) des rendements aux tests provinciaux de 3e et de 6e années en lecture, en écriture et en mathématiques, 2) des effectifs des classes par niveau, 3) du pourcentage d'élèves faisant partie de ménages à faible revenu, 4) du pourcentage d'élèves dont les parents ont fait des études universitaires, 5) du pourcentage d'élèves qui reçoivent des services à l'enfance en difficulté, 6) du pourcentage d'élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et 7) du pourcentage d'élèves nouvellement arrivés au Canada d'un pays non francophone ou non anglophone.

utilisés distinctement, sans contact l'un avec l'autre, de façon similaire à ce qui est souvent recherché dans le marché de l'emploi qu'intégreront les futurs diplômés. Les familles qui possèdent un bagage sociolinguistique se rapprochant de la langue d'enseignement (le français standard valorisé à l'école) sont, dans certains cas, ouvertement invitées à agir en tant que partenaires dans les écoles. Tel que le mentionne cette directrice :

> « Faut faire attention, beaucoup de nos parents sont anglophones par contre, donc il faut faire attention parce que s'ils viennent dans un milieu et commencent à parler anglais ça peut enlever un petit cachet au but du projet [de partenariat] donc ça c'est difficile. »

Une autre intervenante en milieu scolaire envisage cette question autrement en misant sur des conditions d'accueil plus favorables :

> « Nos parents anglophones bien certainement sont toujours les bienvenus parce qu'ils ont toujours une place, comme étant donné que la majorité de nos écoles, c'est principalement des familles exogames, alors on peut pas avoir un parent et pas l'autre, alors nos parents anglophones sont vraiment la bienvenue […] sachant que les activités [de partenariat] vont se dérouler en français. »

Dans les écoles urbaines situées près des grandes tours d'habitation, il apparaît que les projets visent, le plus souvent, à rehausser les relations école-parents souvent jugées déficientes (Power et Gewirtz, 2001). Les partenariats servent aussi à développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la francophonie ou à permettre à des élèves un accès aux biens culturels (musées, théâtres, etc.). Les hauts pourcentages d'élèves issus de l'immigration et/ou d'un foyer à faible revenu laissent croire que ces écoles sont moins attractives pour les familles de classes moyennes, non immigrantes qui optent pour des écoles performantes au palmarès et bien nanties sur le plan des ressources, des options scolaires et des projets de partenariat menés notamment avec les institutions postsecondaires avoisinantes.

Ainsi, selon nos résultats, il semble qu'un marché des écoles de langue française en Ontario est repérable, marché où les clientèles

contrastent de plus en plus les unes des autres, et où des écoles deviennent attractives par opposition à d'autres écoles qui le sont moins (Maroy, 2006 ; Maroy & van Zanten, 2007 ; van Zanten & Obin, 2008). Dans ce contexte, les partenariats jouent un rôle de catalyseur. Selon un responsable, la compétition se fait même sentir à l'intérieur de l'école où les membres du personnel rivalisent parfois entre eux pour créer des projets, recueillir des fonds à l'école et ainsi, conserver leur poste. Cette logique rejoint la récente politique mise en place aux États-Unis, qui visent à récompenser les enseignants au mérite. Une telle politique risque d'intensifier le phénomène, aux États-Unis comme en Ontario, des écoles à deux voies : celle de l'élite, avec les meilleurs élèves et les meilleurs enseignants, et celle des autres…

Conclusion

Les partenariats école–communauté ont d'abord été initiés afin de favoriser le développement de l'école de langue française en Ontario, pour assurer une meilleure qualité de services aux élèves ou leur offrir un milieu de vie plus stimulant. Or, notre étude laisse entrevoir que plusieurs écoles sont dorénavant entrées, parfois bien malgré elles, dans une ère de marché compétitif. Les projets de partenariat créés par les acteurs scolaires et communautaires représentent autant des leviers que des retombées de cette nouvelle logique de marché. Grâce au nombre relativement restreint d'écoles et de conseils scolaires de langue française, il a été possible d'examiner en détail les sites des douze conseils, de s'entretenir avec les acteurs, d'administrer des sondages et des questionnaires et de mener des entretiens semi dirigés avec des partenaires scolaires et communautaires. Les résultats révèlent deux aspects reliés à cette logique de marché et de compétitivité. D'abord, une compétition de premier ordre vise à s'assurer d'un nombre suffisant d'élèves dans l'établissement. Cette logique compétitive est surtout repérable en milieu rural où certaines écoles risquent la fermeture si les effectifs d'élèves sont trop bas. Ensuite, une compétition de deuxième ordre se retrouve davantage en milieu urbain où certaines écoles gèrent une « liste d'attente ». Ces écoles, dotées de programmes attrayants et de nombreuses ressources (dont plusieurs sont issues des partenariats), sont situées dans le périmètre des activités familiales et professionnelles des parents. Ce

deuxième type de compétition risque d'avoir des effets délétères sur les clientèles d'élèves dites à risque, comme les élèves en situation de handicap ou ayant des troubles d'apprentissage, qui ne correspondent pas à l'image de « l'élève modèle ». Est-ce que des profils d'écoles sont en train de se dessiner ? Certaines sont-elles vouées à instruire les enfants des parents de classes moyennes qui vivent et/ou travaillent en ville et qui savent décoder le fonctionnement parfois opaque du système, tandis que d'autres établissements accueilleraient des familles, à prime abord, plus démunies face au système, notamment les familles immigrantes ? La francophonie canadienne en situation minoritaire a pourtant tout intérêt à accorder un grand soin à l'accueil des nouveaux arrivants francophones, particulièrement en Ontario, afin d'assurer la pérennité de son système éducatif francophone. Cette logique marchande ne risque-elle pas de créer de nouvelles exclusions, non plus repérables à l'entrée du système mais dans le système scolaire lui-même (Bourdieu, 1993) ? C'est ce qu'illustrent Georges Felouzis et Joëlle Perroton quand ils décrivent le cas, en France, d'établissements avoisinants, en directe concurrence les uns avec les autres, qualifié de «marché à feed-back» où «les effets du marché définissent la nature du public des écoles qui a leur tour définissent les conditions de l'efficacité scolaire» (2007, p. 717). Le réseau d'écoles de langue française en milieu minoritaire ontarien, dont le recrutement et la rétention des effectifs d'élèves demeurent primordiaux, ne semble pas réagir à cette logique de marché de la même façon que le réseau de la majorité anglophone, puisque leurs ressources ne sont évidemment pas comparables. L'idéologie du marché semble entrer en contradiction avec l'idée même de la création de ce réseau éducatif destiné à la minorité de langue officielle au Canada, et parachevé grâce à l'intervention de l'État. L'École de la minorité de langue officielle en Ontario doit donc maintenant composer avec une marchandisation, des pratiques et des politiques qu'elle n'avait pas prévues et auxquelles elle doit réagir ou s'aligner. C'est par la nécessaire prise de conscience des effets de ces marchés scolaires que les acteurs scolaires et communautaires pourront éviter que des partenariats puissent se transformer en instrument d'exclusion et de marginalisation, aux dépens des élèves les plus vulnérables de notre société.

Références bibliographiques

ARUM, R. (2000). Schools and communities : Ecological and institutional dimensions. *Annual Review of Sociology* 26(8), 395-418

BALL, S. (1993). Education Markets, Choice and social class : The market as a class strategy in the UK and the USA. *British Journal of Sociology of Education*, 14(1), 3-19

BALL, S. (2007). *Education plc – Understanding private sector participation in public sector education*. London, GB : Routledge.

BALL, S., & VAN ZANTEN, A. (1998). Logiques de marché et éthiques contextualisées dans les systèmes scolaires français et britanniques. *Éducation et Sociétés*, 1, 47-71.

BÉLANGER, N., DALLEY, P., DIONNE, L., & BEAULIEU, G. (2007). *Rapport de recherche : Caractéristiques, composantes et modalités de mise en œuvre de projets-scolaires communautaires pour les écoles de langue française*. Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Ottawa, ON.

BÉLANGER, N., DALLEY, P., DIONNE, L., & BEAULIEU, G. (à paraître). Les partenariats école-communauté et le marché scolaire de langue française en Ontario, *Revue des sciences de l'éducation*.

BOURDIEU, P. (1993). *La misère du monde*. Paris : Seuil

BROCCOLICHI, S., & VAN ZANTEN, A. (1997). Espaces de concurrence et circuits de scolarisation. *Les Annales de la recherche urbaine*, 75, 5-17.

DELVAUX, B. & VAN ZANTEN, A. (Dir.) (2006). Les espaces locaux d'interdépendance entre les établissements : une comparaison européenne. *Revue française de pédagogie*, 156, 19-27.

EDENS, R., & GILSINAN, J. F. (2005). Rethinking School Partnerships. *Education and Urban Society*, 37(2), 123-138.

FELOUZIS, G. (2003). La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences. *Revue française de sociologie* 44(3), 413-435.

FELOUZIS, G., & PERROTON, J. (2007). Les «marchés scolaires» : Une analyse en termes d'économie de la qualité. *Revue française de sociologie* 48(4), 693-722.

GÉRIN-LAJOIE, D. (2000). *Les partenariats entre l'école et la communauté en milieu francophone minoritaire.* Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : Bilan et prospectives. Moncton, NB : Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE).

GEWIRTZ, S. BALL, S., & BOWE, R. (1995). *Markets, Choice and Equity in education*. Buckingham : Open University press

GIROUX, D. (2006). *La Politique d'aménagement linguistique en action*. Allocution présentée lors du symposium de la PAL, Ottawa.

LE DROIT (2009). *Une compétition pour améliorer l'école et les profs: Le président américain dévoile son plan de réforme de l'éducation*. [en ligne le 25 juillet 2009]. Disponible : http://www.afp.com/afpcom/fr/.

LORCERIE, F. (1991). *La modernisation de l'Éducation nationale et le partenariat*. Migrants-Formation, 85, 49-67.

MAROY, C. (2006). *École, régulation et marché*. Paris : PUF.

MAROY, C., & VAN ZANTEN, A. (2007). Régulation et compétition entre établissements scolaires dans six espaces locaux en Europe. *Sociologie du travail*, 49, 464-478.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO (2004). *L'aménagement linguistique. Une politique au service des écoles et de la communauté de langue française de l'Ontario*. Toronto, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

POWELL, S., & GEWIRTZ, S. (2001). Reading education action zones. *Journal of Education Policy* 16(1), 39-51.

VAN ZANTEN. A., & OBIN, (2008). *La carte scolaire*. Paris : Presses Universitaires de France.

VAN ZANTEN, A. (2000). Le local en éducation: autonomie et régulation. *VEI Enjeux, 1,* 113-123.

VAN ZANTEN, A. (2001). *L'école de la périphérie*. Paris : Presses Universitaires de France.

VAN ZANTEN (HENRIOT), A. (1997). Anthropological study of community-schools relations. In T. Husen, & T. Postlethwaite (Eds.), *International Encyclopedia of Education. Research and Studies*. (pp. 914-917) Londres : Pergamon Press.